
REUNION DE BUREAU AMAP SAINT SULPICE LA POINTE -

ORDRE DU JOUR & COMPTE-RENDU DU 15 janvier 2024

Salle Gaston Phoebus 19h00-21h00

Présent-es : Stéphanie Macorig, Emmanuel Vrignon, Emmanuelle Montagut, Agnès François, Mathieu Siefridt, Laure Degy, Dominique Masik, Cécile Dubois, Rémy Garban, Emilie Beck

Excusé-es : Eric Olivier, Sabine Rey, Françoise Tabart, Patrice Birée

Absent-es : Valentine Carillo, Mathias Manfroi, Corinne Touchet

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - vote du nouveau bureau
- 2 - réflexion et décision montant cotisation pour la saison 2024-2025
- 3 - point sur l'accueil de nouveaux producteur.rices
- 4 - planification d'un calendrier pour la mise en place de AMAPJ et qui souhaite y participer.
- 5 – planification des réunions de CA et apéros dans l'année :
- 6 - questions diverses : rappel rôle du référent ;

1 - Vote du nouveau bureau

Éric Olivier propose sa démission du poste de trésorier adjoint. Les autres membres du bureau souhaitent renouveler leur mandat comme suit :

Stéphanie Macorig : Présidente

Emmanuel Vrignon : Président adjoint

Emmanuelle Montagut : Secrétaire

Mathieu Siefridt : Secrétaire adjoint

Agnès François : Trésorière

Poste vacant de trésorier adjoint

Le bureau est renouvelé à l'unanimité, un appel à poste de trésorier adjoint sera envoyé à l'ensemble des adhérent-es.

2 - Réflexion et décision montant cotisation pour la saison 2024-2025

Montant actuel : 5€, dont 1€ reversé au réseau des AMAP ; proposition de passer à une cotisation libre entre 2€ et 10€ au choix. Après réflexion, nous proposons de reporter la question au CA de juin, afin de rester concentrer sur le passage à AMAPJ (logiciel de gestion des contrats). Ce point pourra être rediscuté en juin.

3 - Point sur l'accueil de nouveaux producteur.rices

Des demandes régulières de nouveaux producteur.rices sont faites. Lors de la dernière AG nous avons convenu que tant que nous sommes hébergés dans le Hall Polyespace, il ne serait pas possible de proposer de nouveaux produits.

Des questions sont soulevées :

- Rythme de livraisons : hebdo, mensuelles bi mensuelle ;
- Types de produits : on reste sur de l'alimentation humaine (cf. demande vente d'aliment pour poules).
- La vente de bière pour Noël, organisée dans la précipitation sans contrat, n'est pas à renouveler.

Nous proposons de faire une réponse aux demandes des nouveaux producteur-rices et voir en septembre 2024 en fonction des nouvelles conditions d'accueil suite au lancement des travaux sur la salle Polyespace.

En parallèle, il est proposé de faire un sondage auprès des adhérents pour mesurer leur intérêt sur de nouveaux produits en juin.

Pour ce qui est des pommes de terre, on relance un dernier contrat et ensuite on fera un sondage de retours.

4 - Planification d'un calendrier pour la mise en place de AMAPJ et qui souhaite y participer. Rémy, Emmanuel, Emmanuelle, Stéphanie et Cécile sont intéressé-es pour se former sur le logiciel, une réunion sera proposée avec Lionel de l'Amap de Rivières pour apprendre. Une permanence sera mise en place avec un ordinateur lors des livraisons pour sensibiliser et aider les Amapiens.nes à la manipulation du logiciel.

5 – Planification des réunions de CA et apéros dans l'année :

- 08/01/24 : apéro de bonne année (galette)
- 15/01/24 : CA
- 13/05/24 : apéro de printemps
- 17/06/24 : CA
- 31/08/24 : forum des asso st Sulpice
- 02/09/24 : CA
- 09/09/24 : apéro de rentrée
- jeudi 17/10/24 : AG annuelle de l'AMAP (date à confirmer)

6- Questions diverses :

Rappel rôle du référent : Stéphanie souhaite faire un mail aux référent-es pour leur rappeler leur rôle, car la dernière livraison de janvier a été mouvementée : il est impératif de transmettre au bureau et au producteur, via l'adresse gmail, le listing à jour des adhérent-es, d'autant plus si on sait que l'on sera absent ou en retard. / les référent-es sont de **droit membres du CA**, si on ne souhaite pas y participer, le notifier au bureau, c'est mieux, comme cela on sait qui on doit attendre ou pas afin de prendre les décisions tous-tes ensemble.

Question rupture contrat : Cécile, référente légumes s'est retrouvée confrontée à un amapien qui souhaitait arrêter son contrat 4 mois avant la fin pour cause de « je n'arrive pas à gérer, à consommer les légumes, donc je jette... ». La productrice ayant accepté, nous avons tout de même décidé d'ajouter une clause de rupture dans les contrats et dans le règlement intérieur,

comme par exemple : « *"La contrat ne peut être résilié par l'adhérent·e qu'en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale).*

Il ne peut être résilié par le paysan qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production)."

Il est décidé qu'un mail via le bureau sera envoyé à l'amapien concerné pour lui rappeler les principes de l'AMAP.

Question langage publication Facebook : Agnès fait remarquer l'importance des mots employés et demande à y faire attention.

Question demande subvention mairie : à l'unanimité, on ne demandera pas de subvention, car nous n'en avons pas exprimé le besoin sur un projet ou action spécifique.

Chantier chez Arlette : un chantier participatif sera proposé pour aider Arlette à ombrager ses poulaillers +pose d'une clôture le dimanche 3 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.